

Vous êtes ici :
[Accueil](#) / Gouvernance

Gouvernance



Le **Conseil de surveillance** prend les grandes décisions relatives au projet. Il est présidé par Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France. Jean-Claude Leroy, président du département du Pas-de-Calais en est le vice-président. Le Conseil de surveillance est composé de représentants de la région Hauts-de-France, des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme, ainsi que de représentants de l'Etat, le préfet de la Région Hauts-de-France ainsi qu'un député et un sénateur.

Le conseil de surveillance se réunit au moins 4 fois par an pour voter les grandes décisions comme le budget.

Le Directoire met en œuvre les décisions du Conseil de surveillance. Il comprend 3 membres et constitue la direction générale de la Société de projet.

L'équipe de la SCSNE est composée fin 2017 d'une vingtaine de personnes. Un partage de moyens en termes de comptabilité, ressources humaines, moyens logistiques est réalisé avec VNF (Voies Navigable des France) dans un optique d'économie.

Vous trouverez ci-dessous les délibérations du conseil de surveillance et les décisions du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Que recherchez-vous ?

| | Titre du document | Date | |
|------------------------|---|-------------|--|
| Répertoire de document | <u>Délibérations du conseil de surveillance</u> | 23/06/2017 | |
| Répertoire de document | <u>Décisions du Directoire</u> | 23/06/2017 | |
| Répertoire de document | <u>Décisions du président du Directoire</u> | 25/07/2017 | |